



Guéret, le 20 mars 2017

## Communiqué de presse

Information à la suite de l'article paru le 8 mars 2017 concernant les stériles miniers

Le préfet de la Creuse souhaite apporter les précisions suivantes eu égard aux propos relatés dans un article intitulé « *Une réunion annulée et des inquiétudes qui perdurent* » paru le 8 mars 2017 dans le quotidien L'Echo de la Creuse.

D'une part, le préfet n'a pris aucun engagement de tenir une réunion publique d'information, seule une rencontre avec les habitants du Vignaud et les élus avait été programmée le 6 mars à Anzême.

Il convient de souligner que **deux réunions publiques d'information se sont précédemment tenues à Anzême en présence de la société AREVA, propriétaire du site, ainsi que des services de l'État et qu'une lettre d'information a été distribuée aux riverains.**

D'autre part, afin de veiller à ce que le processus de concertation associe l'ensemble des acteurs concernés et bien qu'aucune procédure particulière ne soit aujourd'hui imposée en matière d'enquête publique, ce projet a été présenté aux élus concernés en août 2015, à la commission de suivi des anciens sites miniers uranifères de la Creuse ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en décembre 2015.

De même, une information du public sur les cartes de recensement des stériles a été mise à disposition en mairie au cours de laquelle le public a pu faire part de ses observations en 2014.

L'ensemble des informations relatives aux stériles miniers est disponible depuis 2011 sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelleaquitaine.developpement-durable.gouv.fr/minesuranium-r3932.html>).

Enfin, le préfet tient à rappeler que les travaux, qui seront réalisés selon les prescriptions de l'arrêté qu'il a pris le 7 janvier 2016, contribuent à **l'amélioration de la situation existante sur tous les sites concernés en termes de protection de l'environnement et des populations tout en permettant de maintenir la continuité paysagère du site du Vignaud.**

Cet ancien site minier contient déjà des stériles miniers liés à l'extraction antérieure, les apports envisagés ne constituent qu'un faible ajout compte-tenu des quantités déjà présentes sur le site. Les travaux ne généreront pas d'impact sur l'environnement ni sur les populations.

Par conséquent, les élus, la population ont été correctement informés de ces travaux réalisés dans leur intérêt depuis plusieurs mois.